

## FORMATION

# REDUIRE LES COUTS EN MATIERE D'ACCIDENT DU TRAVAIL ET DE MALADIE PROFESSIONNELLE

**DATE et HORAIRE** **Jeudi 14 décembre 2023**  
**9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00**

**DURÉE** 6 heures

**PARTICIPATION** **INTER-ENTREPRISES**  
En présentiel ou en distanciel (visioconférence en direct)

**LIEU (présentiel)** dans les locaux du Cabinet TEN FRANCE – 86000 POITIERS – Salle de réunion 5

**TARIF INDIVIDUEL** 800 € HT (960 € TTC) pour 6 heures (hors frais de repas)

**PREREQUIS** Aucun prérequis

**PUBLIC CONCERNE** Dirigeants et gestionnaires du personnel (DRH, RAF, RRH, assistant(e)/chargé(e) RH, gestionnaires des payes, ...).  
Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

**ACCESSIBILITE** Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

**DÉLAI INSCRIPTION** Au plus tard le 8 décembre 2023

**MODALITÉ INSCRIPTION** bulletin d'inscription à adresser par mail ([formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com)) ou par courrier (CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX 9)

**ÉQUIPEMENT REQUIS** Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur/tablette/téléphone portable) équipé d'une caméra et d'un micro



## 1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

L'objectif de cette formation est que le stagiaire :

- ↳ connaisse la réglementation en matière d'accident du travail et maladies professionnelles et les bons réflexes afin de limiter les décisions de reconnaissance ;
- ↳ en cas de décision de reconnaissance, qu'il connaisse les différents moyens de contestation existants afin de limiter l'impact financier pour l'entreprise

## 2. CONTENU DE LA FORMATION

Le plan d'intervention figure en page 5 du présent programme.

## 3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

### a) ORGANISATION MATÉRIELLE et MOYENS

Chaque stagiaire sera destinataire d'un support de formation ainsi que d'un questionnaire d'évaluation à chaud. Le retour auprès de l'intervenante de la fiche d'évaluation à chaud est impératif.

Pour les stagiaires en distanciel, ces documents ainsi que la feuille d'émergence individuel seront adressés au plus tard la veille de la séance, par mail

### b) DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE DES SÉANCES

Cette formation consistera en une présentation, ponctuée d'exemples concrets, des principales étapes de l'instruction des dossiers d'accident du travail et maladie professionnelle et les principaux moyens de contestations existants, pour limiter les coûts financiers., sur la base d'un support écrit et d'un powerpoint.

Les formateurs répondront à toutes les questions posées. Un dialogue et des échanges ponctueront cette journée de formation.

### c) OUTILS UTILISÉS

Au cours de la formation, un contrôle collectif des connaissances acquises par les stagiaires (évaluation des apprentissages) sera opéré.

## 4. ANIMATION

La formation est **dispensée par Maître Barbara MEUNIER-BOTTA et Maître Adrien SERRE**, avocats du département social (conseil social et judiciaire social)

## 5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Stagiaires en présentiel : Les stagiaires présents ainsi que les intervenants devront émarger la feuille de présence qui sera remise en début de séance

Stagiaires en distanciel : la présence du stagiaire est contrôlée par les intervenants au long de la séance sur la base de l'inscription, et l'identification de celui-ci est confirmée par une vérification de sa présence (caméra).

En fonction du mode de participation du stagiaire à la formation, la feuille d'émargement devra être soit remise aux intervenants, soit être adressée par mail à [formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com).

## 6. MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

### a) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A CHAUD

Ce questionnaire portera sur 3 points :

- ⇒ Contrôle des connaissances (Compréhension et acquisition des connaissances du stagiaire) par le biais de questions / réponses
- ⇒ Atteinte des objectifs par le stagiaire
- ⇒ Déroulement de la formation

### b) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé au stagiaire et au responsable hiérarchique de ce dernier, entre + 45 et + 60 jours après la formation, afin d'évaluer quelque temps après la formation l'effet des apprentissages dans la vie professionnelles du stagiaire.

## 7. CLÔTURE DE LA FORMATION :

- 1) A l'issue de la formation, chaque stagiaire présent devra impérativement remettre (suivi en présentiel) à l'intervenante ou adresser (suivi en distanciel) le questionnaire d'évaluation à chaud complété.
- 2) Envoi au stagiaire par le Cabinet TEN FRANCE :
  - du certificat de réalisation ;
  - de la feuille de présence émargée par le stagiaire et l'intervenante.
- 3) Conformément aux modalités d'évaluation (cf. point 6 « modalités d'évaluations »), sera adressé au stagiaire et à son responsable hiérarchique un questionnaire d'évaluation à froid portant sur l'acquisition des connaissances par le stagiaire et leurs applications dans l'entreprise. Ces 2 évaluations devront être retournées, par mail à [formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com).

## 8. CONTACTS

**Tél** : 05 49 55 99 17    **Mail** : [formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com)

<b>Référent pédagogique</b>	Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée <i>Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale</i>
<b>Référent handicaps</b>	Benoît TRIPON, avocat associé <i>Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale</i>
<b>Référent administratif</b>	Fabienne JAMMES, assistante



**Interlocuteurs pour cette formation** : Barbara MEUNIER-BOTTA  
[bmeunier@tenfrance.com](mailto:bmeunier@tenfrance.com)  
Tél : 05 49 55 98 05

Adrien SERRE  
[aserre@tenfrance.com](mailto:aserre@tenfrance.com)  
Tél : 05 49 55 59 94

Sont **disponibles sur notre site internet** <https://www.tenfrance.com/formations.htm> :

- notre règlement intérieur formation,
- nos conditions générales de vente,
- notre livret d'accueil formations,

## REDUIRE LES COUTS EN MATIERE D'ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE

- I. LES REFLEXES A AVOIR POUR LIMITER LES DECISIONS DE RECONNAISSANCE
  - A. Qu'est ce qu'un accident du travail ? une maladie professionnelle ?
  - B. Les étapes essentielles de l'instruction et les pièges à éviter
  
- II. COMMENT RÉAGIR À LA SURVENANCE D'UNE DECISION DE RECONNAISSANCE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE : QUEL INTERET A CONTESTER ?
  - A. Fondement et délai de la contestation
  - B. Résultat de la contestation et conséquences financières pour l'entreprise
  
- III. LE TAUX D'ACCIDENT DU TRAVAIL ET L'IMPORTANCE DE SON CONTROLE : QUEL IMPACT FINANCIER POUR L'ENTREPRISE ?
  - A. La détermination du taux d'accident du travail
  - B. Les modes de tarification
  - C. Le cadre du calcul du taux d'accident du travail
  - D. La vérification du taux d'accident du travail
  - E. La contestation de la tarification
  
- IV. LES AUTRES CONTESTATIONS POSSIBLES POUR REDUIRE LES COUTS
  - A. La contestation des avis médicaux
  - B. Le contrôle patronal des arrêts de travail
  - C. La contestation du taux d'incapacité permanente
  - D. La demande d'inscription de l'AT/MP au compte spécial
  - E. La contestation de la durée des arrêts de travail